

**TARIFS DE MISE A DISPOSITION POUR L'OCCUPATION PRIVATIVE TEMPORAIRE D'UN TERRAIN  
DEPARTEMENTAL DANS LES PARCS DEPARTEMENTAUX**

**ANNEXE 1**

Type d'occupation	Nature de l'occupation	Conditions	Tarifs plancher	Référence
Événements, manifestations, spectacles	À caractère social, artistique, humanitaire, sportif, environnemental ou éducatif	si les conditions ci-après sont simultanément réunies : – intérêt général de la manifestation – ouverture à un très large public – accès gratuit à la manifestation ou reversement des recettes au bénéfice d'un organisme caritatif	Exonération	Mairie de Paris
	Organisation de festivals, spectacles ou manifestations payants	Manifestations prévoyant d'accueillir moins de 1000 personnes	200 €/jour + 2 % des résultats nets	Fête de l'Humanité Fête des Tamouls
		Manifestations prévoyant d'accueillir entre 1000 et 5000 personnes	300 €/jour + 3 % des résultats nets	
		Manifestations prévoyant d'accueillir plus de 5000 personnes	400 €/jour + 5 % des résultats nets	
Cirques		400 €/jour + 8 % des résultats nets		
Occupation des espaces extérieurs à caractère commercial	Espaces extérieurs pour des activités commerciales	Surface < 100 m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup> /an + 3 % des résultats nets	Dressage canin, location de vélos
		100 m <sup>2</sup> < surface < 500 m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup> /an + 3 % des résultats nets	
		Surface > 500 m <sup>2</sup>	5 €/m <sup>2</sup> /an + 8 % des résultats nets	
	Buvettes fixes ou emplacements pour buvettes mobiles	Emplacement pour buvette mobile sans raccordement à l'eau et l'électricité	15 €/m <sup>2</sup> /an + 3 % des résultats nets	Gare du Sausset
		Emplacement pour buvette mobile avec raccordement à l'eau et l'électricité	60 €/m <sup>2</sup> /an + 3 % des résultats nets	Tarif actuel de la DVD pour l'occupation des terrasses
		Occupation d'une buvette fixe	600 €/an + 8 % des résultats nets	
Occupation d'une zone de stockage	Annexe d'une activité commerciale	Avec raccordement électricité et eau	60 €/m <sup>2</sup> /an + 3 % des résultats nets	

Il s'agit de redevance planchers. Dans le cadre d'appels à projet, les candidats pourront proposer des redevances supérieures voire évolutives.

## ANNEXE 2

### OCCUPATION DE TYPE AGRICOLE TOUT DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

#### Redevances annuelles pour la mise à disposition de murs, toits, surfaces de pleine terre ou d'espaces extérieurs pour des projets d'agriculture urbaine

Part	Conditions	Tarifs	Référence
*Fixe	Surface $\leq$ 500 m <sup>2</sup>	10 €/50 m <sup>2</sup> /an	Mairie de Paris
	500 m <sup>2</sup> < surface $\leq$ 1000 m <sup>2</sup>	5 €/50 m <sup>2</sup> /an	
	1000 m <sup>2</sup> < surface $\leq$ 10000 m <sup>2</sup>	200 €/an	Proposition basée sur l'arrêté n°2015-024 du Préfet de la Seine-Saint-Denis constatant l'indice des fermages et fixant les valeurs locatives
	Surface > 1 ha	200 €/ha/an	
Variable (Rv)	Structures présentant un chiffre d'affaires annuel généré par les activités du site inférieur ou égal à 300 000 € par an	Non applicable	Mairie de Paris
	Structures présentant un chiffre d'affaires annuel (CA) généré par les activités du site supérieur à 300 000 € par an et inférieur ou égal à 800 000 €	$Rv = (CA - 300\,000) * 2\%$	
	Structures présentant un chiffre d'affaires annuel (CA) généré par les activités du site supérieur à 800 000 € par an	$Rv = 500\,000 * 2\% + (CA - 800\,000) * 5\%$	
Ne sont pas concernés par ces tarifs les jardins partagés, les projets d'agriculture urbaine strictement pédagogiques ou participatifs			

\* pour la part fixe, il faut prendre en compte la surface globale à laquelle on applique un seul tarif

### ANNEXE 3

## OCCUPATION PRIVATIVE EN VUE DE PRODUIRE DE L'ENERGIE RENOUVELABLE

**Redevances annuelles pour l'occupation privative temporaire d'un toit ou d'une surface départementale en vue de produire de l'énergie renouvelable.**

<b>Part</b>	<b>Conditions</b>	<b>Tarifs</b>
Fixe	Tous les projets	0,20€ /m2/an
Variable	Chiffre d'affaire inférieur à 20 000 € / an	Non applicable
Variable	Chiffre d'affaire supérieur ou égal à 20 000 € / an	1% du chiffre d'affaire